

Soutien à l'amélioration de la génétique des produits issus de l'élevage équin en Région Hauts-de-France

DOSSIER A ENVOYER AU CCHDF AVANT LE 31 MARS DE L'ANNÉE DE LA SAILLIE **DOSSIER A ENVOYER AVANT D'ENGAGER TOUTE DÉPENSE LIÉE A LA SAILLIE CONCERNÉE**

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Objectif(s)

- Aider à l'amélioration génétique des chevaux et poneys de sports et de courses pour une production régionale plus performante : permettre aux éleveurs régionaux d'accéder à une génétique de qualité, et ainsi améliorer les performances sportives de leur production au niveau national et international.
- Aider à l'amélioration génétique des chevaux de loisirs exclusivement de race Henson afin de permettre le développement de cette race régionale créée en Baie de Somme : permettre une meilleure sélection des chevaux Henson destinés à la reproduction grâce aux tests ADN.

Bénéficiaires

- Pour les chevaux et poneys de courses et sports : éleveur domicilié en Hauts-de-France;
- Pour les Henson : propriétaire domicilié en Hauts-de-France.

Projets soutenus :

Sont éligibles les saillies :

- sur un jument stationnée à l'année en Hauts-de-France,
- réalisées sur des chevaux de sports ou de courses (trot ou galop),
- le poulain devra naître en Hauts-de-France,
- 1 cheval maximum par an et par éleveur.



Sont éligibles aux testages ADN :

- les chevaux de race Henson destinés à la reproduction : mâles ou jument (pas de hongres), stationnés en région Hauts-de-France,
- exclusivement ces trois tests génétiques : Dun, Alezan et Gris.

Conditions d'éligibilité et forme

- Jument de courses (trot ou galop) : éleveur 100 % propriétaire du cheval, dossier complet fourni avant le 31/03 de l'année de la saillie, pour les juments trotteurs : uniquement de catégorie 1 ou 2. Montant de 50 % du prix HT de la saillie (hors frais techniques et de pension), dans la limite d'un montant maximum de 3000€, 1 jument maximum par an et par éleveur.

- Jument (cheval ou poney) de sport : titulaire au minimum de 2 points PACE, éleveur 100% propriétaire de la jument, dossier complet fourni avant le 31/03 de l'année précédant la saillie. Montant de 50 % du prix HT de la saillie (hors frais techniques et de pension), dans la limite d'un montant maximum de 1000€, 1 jument maximum par an et par éleveur.

- Jument ou mâle de race Henson : destiné à la reproduction, dossier complet fourni avant la réalisation des tests ADN, réalisation qui devra être postérieure à la validation de la demande d'aide. Montant de 50 % du prix HT de l'ensemble des 3 tests (Dun, Gris et Alezan), dans la limite d'un montant maximum de 120€.

L'aide sera conditionnée à un avis positif du Conseil des Chevaux Hauts-de-France. Les dossiers des cotisants MSA seront prioritaires dans l'attribution de cette aide.

Télécharger le dossier de demande : [cliquez ici](#)

**Dossier à retourner au CCHDF par mail ou courrier avant le 31/03 de
l'année de la saillie et avant d'engager toute dépense.**

Adresse : Conseil des Chevaux Hauts-de-France
6 avenue Archimède - 02100 Saint-Quentin

Mail : contact@chevaux-hauts-de-france.com

Informations - Tél : 03 23 09 16 73 / Site Internet : www.chevaux-hauts-de-france.com